

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

83-923  
DECRET N° ~~83/923~~ du 2/12/1983  
MTPS. DGTFP. DFP

Portant intégration et nomination de  
Monsieur MAHOUNGOU Daniel dans les  
cadres de la catégorie A. hiérarchie  
I des Services Sociaux (Jeunesse et  
Sports).

-----00-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/454 du 17.12.1974 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports,  
abrogeant et remplaçant les dispositions des 1er, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15,  
18, 19 et 20 du décret n° 65/79 du 26.3.1963 fixant le statut commun des  
cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-  
nérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-  
tut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du  
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimis des Mem-  
bres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre  
du Conseil des Ministres ;  
(/u le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

YB

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17.12.74 susvisé, Monsieur M.HOUNGOU Daniel, né le 31 août 1957 à Bintsou tsou, titulaire du Certificat d'aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS), obtenu à l'Université Marien NGOUMBI, est intégré dans les cadres de la catégorie / hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommé au grade de Professeur Certifié d'Education Physique et Sportives stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : l'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 2 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement;

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports,

Gabriel OBAMPOUNOU.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MAFICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 3
- DFP/EST ..... 1
- D.G.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- M.J.S. .... 2
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGCM/BC ..... 2/-